

Sommaire

- **I. Etat des lieux et position de Moneta AM**
 - a) Constats et analyse de la situation
 - b) Position générale de Moneta AM
- **II. Le charbon**
 - a) Exclusion mise en place
 - b) Calendrier de sortie
- **III. Les hydrocarbures non-conventionnels**
 - a) Réflexion sur les hydrocarbures non-conventionnels
 - b) Exclusion mise en place
 - c) Calendrier de sortie

Fonds concernés :

- **Moneta Multi Caps** | [Indice de référence VIDA](#) : SBF 120 | Fonds Article 8 (SFDR)
- **Moneta Long Short** | [Indice de référence VIDA](#) : indice composite | Fonds Article 8 (SFDR)
- **Moneta Micro Entreprises** | [Indice de référence VIDA](#) : SBF 120 | Fonds Article 8 (SFDR)
- **MME 2026** | [Indice de référence VIDA](#) : SBF 120 | Fonds Article 8 (SFDR)
- **MME 2027** | [Indice de référence VIDA](#) : SBF 120 | Fonds Article 8 (SFDR)
- **MME 2028** | [Indice de référence VIDA](#) : SBF 120 | Fonds Article 8 (SFDR)

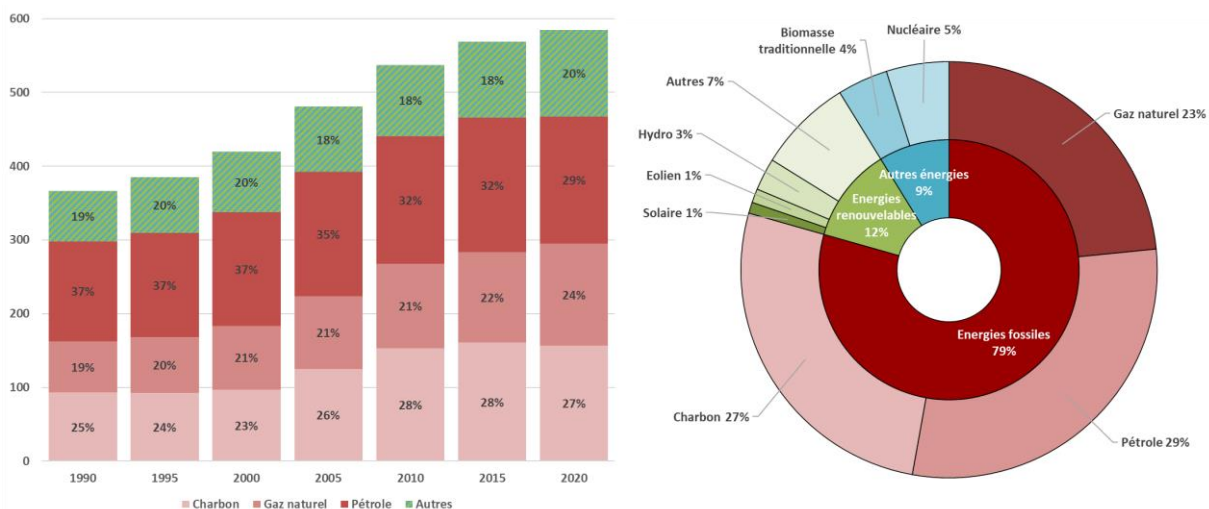
I. Etat des lieux et position de Moneta AM

a) Constats et analyse de la situation

Au cours des 30 dernières années, pour suivre la demande liée à la démographie et à la hausse de la consommation par habitant, la production énergétique n'a cessé d'augmenter sans pour autant que la répartition par source d'énergie n'évolue dramatiquement. En effet, tout comme dans les années 1990, les énergies fossiles (pétrole, gaz et charbon) continuent de représenter environ 80% de la production. Loin de diminuer, la production (en absolue) d'énergies fossiles a fortement progressé au cours de la période : quasiment +60% pour le groupe avec un doublement sur le gaz et une progression proche des 70% pour le charbon. Cette trajectoire énergétique a augmenté les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale, dans des ordres de grandeur équivalents (sur la période 1990-2020, environ +60% sur les émissions CO2 mondiales liées à la combustion des sources d'énergie), se traduisant par une accélération du réchauffement planétaire.

Ce constat est porté par la communauté scientifique depuis de nombreuses années et plus particulièrement par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, fondé en 1988 par deux institutions de l'ONU). Dans son dernier rapport rendu en avril 2022, le GIEC émet une série de préconisations afin de limiter le réchauffement, parmi lesquelles on retrouve la nécessité de réduire de 95% la consommation de charbon d'ici 2050, de 60% celle de pétrole et de 45% celle de gaz naturel. Parallèlement, le GIEC plaide pour le développement des énergies renouvelables et d'équipements et de solutions plus efficaces énergétiquement.

Le climat est une priorité claire et le *statu quo* n'est pas une option envisageable. Les travaux du GIEC mettent en lumière les impacts d'une poursuite de l'accélération du réchauffement climatique : zones rendus inhabitables, impacts majeurs sur la biodiversité avec la destruction d'écosystèmes et la disparition d'espèces, etc. Il est donc nécessaire d'entamer une transition énergétique sans plus attendre.



Graphique de gauche : évolution de la production énergétique mondiale, exprimée en EJ (1990-2020)

Graphique de droite : répartition de la production énergétique mondiale en 2021

Source : IEA

Le mix énergétique ne peut pas évoluer brutalement : la part des énergies fossiles est largement majoritaire et l'arrêt immédiat de leur exploitation n'est pas une solution viable à court terme. La crise énergétique de 2022, résultat de la guerre en Ukraine sur les approvisionnements en gaz naturel de l'Europe, a bien mis en évidence les défis d'une transition énergétique rapide : des mesures de rationnement/priorisation entre industries sur le gaz naturel ont été étudiées (ce qui aurait pu se traduire par l'arrêt de certaines industries « non-vitales »), on a constaté une explosion des prix du gaz naturel ce qui a perturbé l'activité économique de certains secteurs d'activité très dépendant de cette ressource et au sein de la population des craintes de coupures d'électricité ont émergé. Ces événements ont souligné deux faits importants :

- Ce processus s'inscrira nécessairement dans la durée : nos économies ne sont pas prêtes à s'adapter rapidement à un choc énergétique majeur comme la crise de 2022 l'a démontré.
- La solution au problème énergétique ne sera pas unique mais va au contraire reposer sur plusieurs leviers : trouver des solutions techniques moins énergivores, adapter certains process industriels afin de les rendre compatible avec de nouvelles sources d'énergie, accélérer la montée en puissance des capacités de production d'énergies renouvelables,

remettre en question l'intensité énergétique de notre mode de vie, etc. tout en s'assurant que la transition sera juste socialement.

Pour répondre à l'urgence climatique à laquelle nous faisons face, il est donc important d'identifier les priorités en termes d'actions à mener. Nous envisageons cela selon deux prismes :

1) Un prisme « opportunités » : le développement des énergies renouvelables est clé et c'est un secteur sur lequel Moneta AM a su développer une vraie expertise au fil des années, en étudiant très tôt les premières introductions en bourse sur le segment en France (EDF Energies Nouvelles en 2006 par exemple) et en continuant d'élargir la couverture de ce secteur, notamment en suivant de près le secteur ibérique (EDP, EDPR, Solaria, etc.). Par ailleurs, Moneta s'intéresse également aux sociétés développant des modèles d'affaire plus vertueux et qui apportent des solutions concrètes à la problématique du réchauffement et plus généralement qui ont une contribution environnementale positive (efficacité énergétique, écoconception, économie circulaire, stratégie volontariste de réduction des émissions CO2, etc.).

2) Un prisme « risques » : une autre réponse apportée à cette urgence est de déployer une stratégie visant à inciter le secteur des énergies fossiles à une transition, en s'attaquant en priorité aux sujets les plus sensibles. En ce sens :

- Au sein du groupe des énergies fossiles, le charbon est clairement identifié comme la ressource fossile la plus dommageable pour le climat : en effet, sa combustion libère des quantités de CO2 supérieures à celles des autres énergies fossiles et produit de l'acide sulfurique et de l'acide nitrique qui sont à l'origine de pluies acides (modifiant les écosystèmes) et de diverses formes de pollution (impactant la santé des communautés vivant à proximité). L'arrêt de l'exploitation du charbon est donc une priorité pour combattre le réchauffement climatique et protéger la biodiversité.
- Le pétrole et le gaz, même si elles s'avèrent relativement moins nocives que le charbon, ne sont pas des énergies idéales et comme souligné par le GIEC, des efforts sont également à consentir en vue de réduire leur utilisation. A court et moyen terme, il apparaît important de traiter en priorité les segments du pétrole et du gaz ayant les externalités négatives les plus importantes : on pense ici au sujet des hydrocarbures dits non-conventionnels qui présentent un bilan en termes d'émissions plus négatif que celui des hydrocarbures conventionnels.

b) Position générale de Moneta AM

Face à ces différentes constatations, Moneta AM prend **deux types d'initiatives** :

1) Au sein de notre grille de notation Moneta VIDA ([cf. Politique de notation extra-financière](#)), nous intégrons des **critères liés à la transition énergétique**, que ce soit en termes de contribution des sociétés au développement durable (en particulier sur le plan environnemental) ou des opportunités de croissance provenant de la montée en puissance des préoccupations environnementales/climatiques. Nous tentons ainsi de valoriser dans la notation VIDA les entreprises les plus vertueuses et à même de capter la croissance durable liée à la transition énergétique.

Ces critères sont à la base de la première étape qui nous permet de potentiellement qualifier un investissement durable (méthodologie interne rappelée dans la Politique de notation extra-financière et dans les documents « Publication d'informations en matière de durabilité » des Fonds). Le tableau ci-dessous rappelle les engagements des Fonds en termes de proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental au sens de l'Article 2(17) du Règlement :

	Moneta Multi Caps	Moneta Long Short ¹	Moneta Micro Entreprises	MME 2026	MME 2027	MME 2028
Proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental au sens de l'Article 2(17) du Règlement	20%	20%	10%	0%	0%	0%

2) Même si la stratégie de l'exclusion n'est pas la solution que nous privilégions de manière générale (un dialogue constructif est de manière générale la solution que nous favorisons), il apparaît important de **développer une stratégie incitative pour encourager une transition qui passe par une sortie progressive et ordonnée du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels**. Cela se traduit par la mise en place d'une stratégie d'exclusion des sociétés dont les expositions à ces activités sont jugées trop significatives. Nous détaillons ces éléments dans les parties suivantes.

En ce qui concerne la stratégie de Moneta AM en matière d'ESG et d'investissement durable, plus de détails sont communiqués dans la Politique ESG de la Société, disponible sur le site Internet dans la section « [Documentation ESG](#) », ainsi que dans les documents « Publication d'informations en matière de durabilité », disponibles pour chaque Fonds dans la page Fonds dédiée du site Internet.

¹ sont considérés les investissements (hors instruments dérivés) de la poche actions longue (nets des investissements sur des positions courtes qui auraient été réalisés sur des émetteurs composant la poche actions longue) et de la poche crédit. Ainsi, une position nette courte sur un investissement durable ne viendrait pas en déduction des investissements durables, et ce conformément au point 39 de la position exprimée dans la consultation JC 2023 09.

II. Le charbon

a) Exclusion mise en place

Depuis maintenant plusieurs années, Moneta AM a mis en place une stratégie d'exclusion du charbon.

Ci-dessous sont rappelés le périmètre et les seuils retenus :

- Activités minières à destination des activités thermique et métallurgique (hors part négligeable de l'activité et obligatoirement avec engagement de non-ouverture de nouvelles mines)²
 - ⇒ La part négligeable s'entend comme **un plafond maximum de 10% de la production (ou à défaut de données disponibles, ce plafond maximum est de 10% du chiffre d'affaires)**
- Production d'énergie à base de charbon (hors part négligeable de l'activité et obligatoirement avec engagement formalisé d'en sortir dans un horizon de temps court)
 - ⇒ La part négligeable s'entend comme **un plafond maximum de 10% de la production (ou à défaut de données disponibles, ce plafond maximum est de 10% du chiffre d'affaires)**
 - ⇒ Un horizon de temps court s'entend comme un maximum de 5 ans
- Sociétés actives dans la distribution, le transport ou la production d'équipements et de services, dans la mesure où elles réalisent une part significative de leur chiffre d'affaires auprès de clients dont l'activité est directement liée au charbon
 - ⇒ La part significative s'entend comme un **plafond maximum de 25% du chiffre d'affaires**

Plus de détails quant aux sources de données et aux modalités d'exclusions sont communiqués dans la Politique relative aux exclusions disponible sur le site Internet dans la section « [Documentation ESG](#) ».

b) Calendrier de sortie

Dans l'objectif d'**aligner notre stratégie d'investissement sur les ambitions de l'Accord de Paris** et afin de suivre les préconisations du GIEC (importance de la réduction du charbon dans le mix énergétique pour limiter le réchauffement planétaire), nous avons décidé d'adopter un calendrier de sortie du charbon qui nous amènera à réviser notre stratégie d'exclusion relative au charbon dans les années à venir.

Cela nous amène à viser une **exclusion totale du charbon thermique...**

- ...pour des **activités opérées dans un pays de l'OCDE à partir de 2030**
- ...pour des **activités opérées dans un pays hors OCDE à partir de 2040**

L'objectif de Moneta AM est de rester vigilant en ce qui concerne cette sortie du charbon : nous ne souhaitons pas assister à une sortie désorganisée qui se traduirait par une simple cession des actifs à des investisseurs privés. En effet, cette voie rapide n'aurait pas d'impact positif sur le climat : les actifs resteraient alors en exploitation et échapperaient à la possibilité d'un examen public qui peut exister sur les actifs détenus par des sociétés cotées en bourse. Le souhait de Moneta AM est au contraire de voir ces actifs gérés en extinction et remplacés par des solutions plus vertes. Conscients qu'il s'agit de projets long-terme, l'idée est d'offrir une période suffisante pour organiser cette transition ordonnée.

Ce calendrier pourra être révisé ultérieurement en fonction de l'évolution de la situation mondiale.

² Cette dérogation ne s'applique pas aux fonds labellisés Relance : ces derniers excluent totalement les activités minières à destination des activités thermique et métallurgique.

III. Les hydrocarbures non-conventionnels

a) Réflexion sur les hydrocarbures non-conventionnels

Moneta AM a choisi de définir deux catégories d'hydrocarbures non-conventionnels :

Hydrocarbures non-conventionnels « HNC 1 »	Hydrocarbures non-conventionnels « HNC 2 »
1) Pétrole et gaz issu de la fracturation comprenant : ▪ Pétrole et gaz de réservoir compact (= <i>tight oil & gas</i>) ▪ Pétrole et gaz de schiste (= <i>shale oil & gas</i>) 2) Pétrole extra-lourd (= <i>extra heavy oil</i>) comprenant : ▪ Sables bitumineux (= <i>oil sand/tar sand</i>) ▪ Autres types de pétrole extra-lourd 3) Méthane non-conventionnel comprenant : ▪ Gaz de charbon (= <i>Coalbed methane</i>) ▪ Hydrates de méthane	1) Pétrole et gaz <i>offshore</i> ultra-profond 2) Ressources pétrolières et gazières dans l'Arctique (où, s'agissant du périmètre géographique retenu, on retient la définition de l'<i>Arctic Monitoring and Assessment Program</i>)

Nous avons établi cette segmentation sur la base des éléments suivants :

- Les **hydrocarbures non-conventionnels « HNC 1 »** : leurs techniques d'extraction ont des **impacts environnementaux/biodiversité négatifs et plus importants que les hydrocarbures non-conventionnels**
 - Le pétrole et gaz issu de la fracturation : nous comprenons que le process d'extraction est plus intense en énergie, peut induire diverses formes de pollution (eau en particulier) et augmente les risques de sismicité dans les zones concernées.
 - Le pétrole extra-lourd : à nouveau, et cette fois-ci en raison de la viscosité plus importante du produit, l'extraction est également plus énergivore. Les sables bitumineux ont par ailleurs un impact important sur la biodiversité car une partie des ressources nécessite une extraction à ciel ouvert sur des zones par conséquent très larges : cela induit une destruction des écosystèmes locaux.
 - Le méthane non-conventionnel : les techniques d'extraction ne permettent pas de capter l'intégralité du méthane ; cela se traduit donc par des fuites de méthane difficilement maîtrisables. Malheureusement, le potentiel de réchauffement du méthane est particulièrement élevé et très supérieur à celui du CO2.
- Les **hydrocarbures non-conventionnels « HNC 2 »** : leur extraction est plus risquée car les environnements sont plus complexes par nature, cela induit des **impacts environnementaux/biodiversité négatifs « potentiellement » (i.e. en cas d'incident) très importants**
 - Le pétrole et gaz *offshore* ultra-profond : la pression de l'eau est une contrainte technique sur les équipements et augmente sensiblement avec la profondeur ce qui se traduit par une probabilité de risque d'incident plus élevé et proportionnelle à la profondeur du forage. Par ailleurs, en cas d'incident, l'accès est rendu difficile en raison de la profondeur et de la distance avec la côte ; par nature, les incidents sont donc plus durs à maîtriser.
 - Les ressources pétrolières et gazières dans l'Arctique : on parle ici de zones très éloignées des implantations humaines et donc, en cas d'incident, les dégâts peuvent être potentiellement très difficiles à maîtriser. Par ailleurs, l'Arctique est une zone très sensible puisqu'elle joue un rôle important dans l'équilibre climatique mondial (importance du maintien de la banquise pour limiter l'absorption du rayonnement solaire)

A titre d'information, voici les classifications observées dans l'espace public :

Hydrocarbures non-conventionnels	Observatoire de la Finance Durable (2021)	Global Oil & Gas Exit List (2021)	ONU (2017)	Commission européenne (2014)
Pétrole et gaz de réservoir compact	X	X	X	X
Pétrole et gaz de schiste	X	X	X	X
Pétrole extra-lourd	X	X		
Sables bitumineux	X	X		X
Gaz de charbon	X	X	X	X
Hydrates de méthane	X	X		X
Pétrole et gaz offshore ultra-profond	X	X		
Ressources pétrolières et gazières dans l'Arctique	X	X		

b) Exclusion mise en place

Ci-dessous sont rappelés le périmètre et les seuils retenus :

- Activités liées à la catégorie « HNC 1 » (hors part négligeable de l'activité)
 - ⇒ La part négligeable s'entend comme **un plafond maximum de 10% de la production (ou à défaut de données disponibles ou quand cela fait plus de sens, ce plafond maximum est de 10% du chiffre d'affaires)**
- Activités liées à la catégorie « HNC 2 » (hors part négligeable de l'activité et diminuée des activités liées aux énergies renouvelables)
 - ⇒ La part négligeable s'entend comme **un plafond maximum de 10% de la production (ou à défaut de données disponibles ou quand cela fait plus de sens, ce plafond maximum est de 10% du chiffre d'affaires)**
 - ⇒ **Est soustrait de la part des activités liées aux « HNC 2 » la part des activités liées aux énergies renouvelables ; le plafond maximum s'applique ainsi sur la part résiduelle (dans le cas où les activités liées aux « HNC 2 » sont plus importantes que les activités liées aux énergies renouvelables en termes de production)**

Plus de détails quant aux sources de données et aux modalités d'exclusions sont communiqués dans la Politique relative aux exclusions disponible sur le site Internet dans la section « [Documentation ESG](#) ».

c) Calendrier de sortie

Tout comme pour le charbon, dans l'objectif d'**aligner notre stratégie d'investissement sur les ambitions de l'Accord de Paris**, nous avons décidé d'adopter un calendrier de sortie des hydrocarbures non-conventionnels qui nous amènera à réviser notre stratégie d'exclusion dans les années à venir. Voici ci-dessous les détails de ce calendrier :

Catégories	Seuil 2023	Seuil 2030	Seuil 2040
HNC 1	10%	5%	0%
HNC 2	10%	5%	0%

Ce calendrier pourra être révisé ultérieurement en fonction de l'évolution de la situation mondiale.

[Page laissée intentionnellement vide]